



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt**

**Procès-verbal de la commission
interdépartementale de préservation des
espaces naturels, agricoles et forestiers pour
les départements de Paris, des Hauts-de-
Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-
Marne (CIPENAF)**

La commission interdépartementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CIPENAF) a été convoquée par voie électronique entre le lundi 30 septembre 2024 et le vendredi 11 octobre 2024.

ONT REPONDU

Avec voix délibérative :

- M. Benjamin GENTON, représentant le préfet de la région d'Île-de-France,
- Mme Claire FUENTES, cheffe du Service Régional de la Forêt et du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT), représentant la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (DRIAAF),
- M. Jean-Pascal BIARD, directeur de l'unité départementale de Paris représentant de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT),
- M. Xavier JENNER, représentant le président de la délégation de Île-de-France - Centre-Val de Loire du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF),
- M. Philippe WAGUET, représentant de la Fédération interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France,
- M. Damien GREFFIN, représentant de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France (FDSEA),
- M. Frédéric MALHER, représentant de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Île-de-France,
- M. Luc BLANCHARD, représentant de France Nature Environnement (FNE),
- M. Florent LARDIC, représentant de l'association Terres en Villes,
- M. Philippe LAVAUD, représentant de la chambre départementale des notaires des Hauts-de-Seine.

Avec 5 avis favorables et 5 abstentions, soit 10 voix sur 20, le quorum est atteint, conformément à l'article 8 du règlement intérieur.

ORDRE DU JOUR : examen du projet de PLU de Paris

La CIPENAF est saisie conformément aux articles L.151-13 et R.151-26 du code de l'urbanisme.

Le projet de PLU de Paris et la création de différents STECAL avaient reçu un avis favorable de la CIPENAF après une audition le 13 septembre 2023 avec des recommandations sur la traduction concrète de la nature des sols, notamment l'artificialisation de certaines zones (avis en annexe).

Le projet arrêté du PLU a fait depuis l'objet d'une consultation des personnes publiques associées et d'une enquête publique, du 08 janvier au 29 février 2024. Les délimitations des STECAL ont alors été modifiées afin de mettre en cohérence le tracé des STECAL avec l'occupation réelle des sols et des projets envisagés.

Une attention particulière doit être portée sur le caractère exceptionnel des STECAL dans un territoire très majoritairement urbanisé. Ainsi il est recommandé que les périmètres des STECAL suivent le tracé précis de l'emprise réelle des bâtiments existants afin de préserver au maximum la qualité des espaces naturels, agricoles et forestiers dans lesquels ils s'inscrivent. Les STECAL doivent respecter effectivement la hauteur maximum établie à 9 mètres des constructions autorisées.

Les modifications ont un faible impact sur le bilan de la consommation des ENAF et correspondent à une clarification et non à une consommation nette. Les modifications semblent justifiées vis-à-vis des enjeux décrits.

Cependant le déplacement de délimitation du STECAL de l'aire de service de l'hippodrome de Vincennes autorise une emprise au sol de 1850 m² maximum sur une surface qui semble comprendre des espaces naturels et perméables. Une limite d'imperméabilisation maximum pourrait être indiquée afin de limiter l'artificialisation.

Après comptage des avis et des votes, la commission interdépartementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne émet un avis favorable.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental adjoint
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt



Benjamin GENTON